

GREFFER EN FENTE SUR PORTE-GREFFE EN PLACE AVEC BUTTE DE TERRE

Public visé :
Vignerons, salariés agricoles

Vous proposer une alternative à l'arrachage de ceps malades qui permette de conserver le porte-greffe. L'ambition de cette formation est de vous apprendre la technique du greffage pour ensuite greffer et sauver 2/3 des ceps atteints de maladie du bois (Esca, Eutypiose) ou de dépérissement (Syrah), greffer en place des racinés, regreffer une parcelle pour en changer l'encépagement.

PRE REQUIS & SPECIFICITES

Ne pas souffrir de mal de dos et être habile de ses mains pour manier un greffoir très tranchant sans se blesser.
Si vous souhaitez greffer en 2018, il est nécessaire de repérer, marquer, NE PAS tailler Vos ceps et commander vos greffons avant le 15 février car ils se récoltent hors sève.

OBJECTIFS

- Utiliser la technique de greffage en fente traditionnelle

PROGRAMME

- La méthode de greffage en fente
- L'affûtage des outils (serpette)*
- La découpe des greffons*
- Démonstration de regreffage sur quelques ceps
- La mise en œuvre du greffage en fente

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques - Exposés
- Démonstrations
- Mises en application

INTERVENANT(S)

François CHAUDIERE
L'Epibiote, entreprise de travaux agricoles à Servian (34)

Nombre de jour(s) :

1 journée
soit 7 heures

Date(s) :

12 mars 2018

Lieu :

Antenne décentralisée de la CA 84 à Carpentras Serres

Tarifs :

- Ressortissants
VIVEA : **0 €**

- Autre public :
175 €

Vos contacts :

Administratif :

Patricia Duflos
04 90 23 65 05
formation@
vaucluse.chambagri.fr

Pédagogie :

Yves Texier
04 28 38 08 31
yves.texier@
vaucluse.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, FAFSEA.

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

Conditions générales d'inscription et de participation

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'équipement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de **0 à 28 € par jour** net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de **0 à 42 € par jour** net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

- **“ Salarié(e)s ”**

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à **175 € par jour** seront intégralement à la charge de l'employeur.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à **140 € par jour**, soit un total de **280 € pour les deux jours** de formation obligatoire.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

- **“ Autres publics ”**

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à **175 € par jour**.

- **“ Jeunes en démarche d'installation ”**

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve de produire à l'entrée en stage une « attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

- **“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”**

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

- **“ Les actions spécifiques ”**

Les actions de formations spécifiques pourront donner lieu à une tarification sur devis.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse – Service Formation – Site Agroparc
TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9

Tél. : 04 90 23 65 05 Fax : 04 90 23 65 46 Mél : formation@vaucluse.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation | <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation ** |
| <input type="checkbox"/> Aide-familial | <input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation ou d'entreprise |
| | <input type="checkbox"/> Autre : |

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage viticulture
 élevage autre

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **GREFFER EN FENTE SUR PORTE GREFFE EN PLACE AVEC BUTTE DE TERRE**

Date(s) de la formation : **12 mars 2018**

Durée de la formation (nombre d'heures) : Erreur ! Source du renvoi introuvable.....

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse :

Erreur ! Source du renvoi introuvable. Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

175 € Salarié

175 € Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.

Fait à, le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Le Responsable Pôle Entreprise

Olivier GAUER



Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation T.SVP

Vos attentes

Afin de mieux cerner quelles sont vos attentes par rapport à cette formation, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **GREFFER EN FENTE SUR PORTE GREFFE EN PLACE AVEC BUTTE DE TERRE**

Date(s) de la formation : 12 mars 2018

NOM – Prénom :

A retourner avec votre bulletin d'inscription

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? Oui Non

Si oui, laquelle et quand ?

Ce que vous venez chercher en complément :

.....

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?

.....
.....
.....

A la fin de la formation vous serez satisfait(e), si :

.....
.....

Avez-vous déjà réalisé des greffages sur vignes ? Oui Non

Si oui, décrivez succinctement vos pratiques.....

.....

Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part ?

.....
.....

Merci de votre collaboration